



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-012-2025-09

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2025-08-28-00013 - Acte de déclaration n° DOS - 2025/3580 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220) (8 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2025-05-14-00009 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL Les champs Duparc (6 pages)

Page 12

IDF-2025-05-22-00010 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DE L'ESTOILE (3 pages)

Page 19

IDF-2025-05-22-00009 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DES ROCHES (5 pages)

Page 23

IDF-2025-05-15-00008 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur Bernard LAINE sur la commune de BOULLAY LES TROUX (3 pages)

Page 29

IDF-2025-05-22-00008 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur Charles CHENU sur la commune de Boissy le Sec (3 pages)

Page 33

IDF-2025-05-14-00010 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur DECHOT Guillaume (4 pages)

Page 37

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-08-28-00013

Acte de déclaration n° DOS - 2025/3580 portant
modification de fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale multisites « LABORATOIRE
DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », sis
12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE
(77220)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS - 2025/3580

**portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites
« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », sis 12 rue des Frères Vinot
à TOURNAN-EN-BRIE (77220)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence Régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS 2025/384 du 17 janvier 2025 portant autorisation de fonctionnement du « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220) ;

CONSIDERANT La demande reçue en date du 6 mai 2025, complétée définitivement le 30 juin 2025, transmise par Maîtres Stéphanie BERNARD et Christophe BOURDIN, du cabinet d'avocats MBA & Associés (Castelnau-le-Lez), conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sise 12 Rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220), en vue de la modification de l'autorisation administrative existante afin de prendre en compte :

- L'intégration de Monsieur Thierry SASPORTES, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession à son profit d'une action de catégorie O appartenant à Monsieur Olivier BOULET ;
- L'ouverture au public du site analytique et siège social, sis 12, rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220) ;
- L'ouverture ex nihilo du site pré et post-analytique sis 20, chemin de Gouvernes à LAGNY SUR MARNE (77400), à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- L'ouverture ex nihilo du site pré et post-analytique sis 2, rue de la Gondoire à JOSSIGNY (77600), à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

- L'ouverture ex nihilo du site pré et post-analytique sis 4, rue Floréal à ROMAINVILLE (93230), à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- L'ouverture ex nihilo du site pré et post-analytique sis 28, rue de l'Epinette à MAGNY LE HONGRE (77700), à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

CONSIDERANT L'extrait du procès-verbal de la réunion du comité de direction de la SELAS « ARMAINVILLIERS », en date du 22 avril 2025, portant acte de :

- L'ouverture au public du site analytique et siège social, sis 12, rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220) ;
- L'ouverture ex nihilo du site pré et post-analytique sis 20, chemin de Gouvernes à LAGNY SUR MARNE (77400) ;
- L'ouverture ex nihilo du site pré et post-analytique sis 2, rue de la Gondoire à JOSSIGNY (77600) ;
- L'ouverture ex nihilo du site pré et post-analytique sis 4, rue Floréal à ROMAINVILLE (93230) ;
- L'ouverture ex nihilo du site pré et post-analytique sis 28, rue de l'Epinette à MAGNY LE HONGRE (77700) ;

CONSIDERANT La copie des décisions unanimes des associés constatées par acte sous seing privé de la SELAS « ARMAINVILLIERS », en date du 14 avril 2025, portant acte de :

- L'intégration de Monsieur Thierry SASPORTES, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession à son profit d'une action de catégorie O appartenant à Monsieur Olivier BOULET ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Thierry SASPORTES :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « ARMAINVILLIERS » et Monsieur Thierry SASPORTES, médecin biologiste, en date du 14 avril 2025, et à compter du 2 mai 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Thierry SASPORTES, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;
- La copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de catégorie « O » détenue par Monsieur Olivier BOULET à son profit ;

CONSIDERANT La copie du bail commercial du site sis 20, chemin de Gouvernes à LAGNY SUR MARNE (77400), conclue entre les sociétés « LAGNY ZOCYTOSE » (le bailleur) et « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE ARMAINVILLIERS » (le preneur), en date du 6 mars 2020, à compter de la même date ;

CONSIDERANT La copie du bail commercial du site sis 2, Cours de la Gondoire à JOSSIGNY (77600), conclue entre les sociétés « SCI du CLUB MEDICAL » (le bailleur) et « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE ARMAINVILLIERS » (le preneur), en date du 6 novembre 2023 ;

CONSIDERANT La copie du bail commercial du site sis 4, rue Floréal à ROMAINVILLE (93230), conclu entre les sociétés « FLOROMAIN » (le bailleur) et « LABORATOIRE ZTP » (le preneur), en date du 12 mai 2022, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDERANT La copie du bail commercial du site sis Rue de l'Epinette à MAGNY-LE-HONGRE (77700), conclu entre les sociétés « MAGNY SIUM » (le bailleur) et « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE ARMAINVILLIERS » (le preneur), en date du 2 janvier 2025, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 12, rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220) dans leur version transmise le 21 mai 2025, la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 16 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique extérieure du site respectant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R6222-3 du Code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 20, chemin de Gouvernes à LAGNY SUR MARNE (77400) dans leur version transmise le 21 mai 2025, la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 9,2 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique extérieure du site respectant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R6222-3 du Code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 2, Cours de la Gondoire à JOSSIGNY (77600) dans leur version transmise le 21 mai 2025, la liste des superficies des pièces dont les bureaux dédiés à l'exercice du biologiste responsable mesurant 8,35 et 8,8 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique extérieure du site respectant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R6222-3 du Code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 4, rue Floréal à ROMAINVILLE (93230) dans leur version transmise le 21 mai 2025, la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 6,9 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique extérieure du site respectant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R6222-3 du Code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis Rue de l'Épinette à MAGNY-LE-HONGRE (77700) dans leur version transmise le 21 mai 2025, la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 7,92 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique extérieure du site respectant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R6222-3 du Code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** Le nouveau tableau de répartition du capital de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » ;
- CONSIDERANT** La copie de la décision d'inscription de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens, émise en date du 23 janvier 2025, par le Président du conseil central de la section G de l'ordre national des pharmaciens, telle que prévue à l'article R.6223-4 du Code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » n° 8-3243 rév. 16 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 8 novembre 2024 et pour date de fin de validité le 30 avril 2028 ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : **Au 1^{er} septembre 2025**, le laboratoire de biologie médicale multisites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 Rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220), codirigé par Monsieur Olivier BOULET, Madame Nathalie BENAILY, Monsieur Gilles DEFRANCE, Monsieur Enwar BORSALI et Monsieur Jean-Paul TAAR, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sise à la même adresse, et enregistrée dans le fichier FINISS EJ sous le n° 77 001 840 6, fonctionne sur les **vingt-quatre** sites listés ci-dessous :

1. TOURNAN-EN-BRIE, siège social et site principal
12, rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220)
Ouvert au public du lundi au samedi jusqu'à 19h00

- Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (examens directs et cytologies en bactériologie, parasitologie-mycologie), notamment dans le cadre d'une convention avec l'établissement de santé « Clinique de Tournan », sis 2 rue Jules Lefèbvre, 77220 TOURNAN EN BRIE
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 844 8
2. TOURNAN-EN-BRIE
13, rue de Paris à TOURNAN-EN-BRIE (77220)
Ouvert au public jusqu'à 17h30 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 843 0
 3. SERRIS
14, cours du Danube, Espace 100 à SERRIS (77700)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 845 5
 4. DAMMARIE-LES-LYS
230 rue Pierre Curie à DAMMARIE-LES-LYS (77190)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 850 5
 5. LA FERTE-GAUCHER
20, rue de Paris à LA FERTE-GAUCHER (77320)
Ouvert au public jusqu'à 16h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 846 3
 6. COULOMMIERS
Résidence « Victor Hugo », 14-16-18 rue Schmitt Ratté à COULOMMIERS (77120)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 847 1
 7. LOGNES
9, esplanade des Droits de l'homme à LOGNES (77185)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 849 7
 8. MONTEVRAIN
19-21, route de Provins à MONTEVRAIN (77144)
Ouvert au public jusqu'à 17h30 et le samedi matin
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, allergie, auto-immunité), microbiologie (examens directs, parasitologie-mycologie, sérologies infectieuses)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 848 9
 9. GUIGNES
4-6 rue Saint Abdon à GUIGNES (77390)
Ouvert au public jusqu'à 17h30 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 889 3

10. CHELLES
104-106, avenue des Sciences à CHELLES (77500)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 919 8
11. BAILLY-ROMANVILLIERS
16, Boulevard des Sports à BAILLY-ROMANVILLIERS (77700)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 080 8
12. LA FERTE-SOUS-JOUARRE
1, Allée du Jumelage à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 081 6
13. MEAUX
Centre Hospitalier – 6-8, rue Saint Fiacre à MEAUX (77100)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 030 3
14. NOGENT-SUR-MARNE
23, boulevard de Strasbourg à NOGENT-SUR-MARNE (94130)
Ouvert au public jusqu'à 17h30 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 079 5
15. MONTFERMEIL
4, place Notre Dame des Anges à MONTFERMEIL (93370)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 503 6
16. TREMBLAY-EN-FRANCE
30, rue de Flandre à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie), microbiologie (examens directs et cytologies en bactériologie, parasitologie-mycologie)
Pour l'Hôpital privé du Vert Galant, sis 38 Rue du Docteur Georges Assant à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 780 0
17. NEMOURS
11, rue du Dr Choppy à NEMOURS (77140)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase), microbiologie (examens directs et cytologies en bactériologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 949 5
18. BAGNOLET
7 rue Raymond Lefebvre à BAGNOLET (93170)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie - toxicologie), d'immunologie-hématologie (hémostase, immuno-hématologie,

hématocytologie, allergie), de microbiologie (examens directs et cytologie en bactériologie, parasitologie – mycologie, sérologie infectieuse, virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 528 3

19. CRETEIL
49 rue Falkirk à CRETEIL (94000)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin
Pratiquant les activités de spermologie diagnostique, de parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme), ainsi que les examens directs bactériologiques des urines.
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 189 2
20. FLOREAL
Hôpital privé « Centre médico-chirurgical Floréal »
40 rue Floréal à BAGNOLET (93170)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 605 9
21. **LAGNY SUR MARNE à compter du 1^{er} septembre 2025**
20, chemin de Gouvernes à LAGNY SUR MARNE (77400)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 77 002 875 1
22. **JOSSIGNY à compter du 1^{er} septembre 2025**
2 Cours de la Gondoire à JOSSIGNY (77600)
Ouvert au public du lundi au samedi jusqu'à 18h00
Pratiquant l'activité de spermologie diagnostique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 77 002 876 9
23. **ROMAINVILLE à compter du 1^{er} septembre 2025**
4 rue Floréal à ROMAINVILLE (93230)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Pratiquant l'activité de spermologie diagnostique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 003 659 5
24. **MAGNY-LE-HONGRE à compter du 1^{er} septembre 2025**
Rue de l'Épinette à MAGNY-LE-HONGRE (77700)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 77 002 877 7

La liste des **vingt-quatre** biologistes médicaux associés, exerçant au sein du laboratoire « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », est la suivante :

1. Monsieur Olivier BOULET, pharmacien, biologiste coresponsable, Président
2. Madame Nathalie BENAILY, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général
3. Monsieur Gilles DEFRANCE, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général
4. Monsieur Jean-Paul TAAR, médecin, biologiste coresponsable, Directeur général
5. Monsieur Enwar BORSALI, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général
6. Madame Evelyne PAUC, pharmacien, biologiste médical
7. Monsieur Pierre ASSUIED, pharmacien, biologiste médical
8. Monsieur Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS, médecin, biologiste médical

9. Monsieur Bruno FUKS, pharmacien, biologiste médical
10. Monsieur Miguel HILARUS, pharmacien, biologiste médical
11. Monsieur Henri-Charles HUGEDE, pharmacien, biologiste médical
12. Monsieur Nicolas JOURDAIN, pharmacien, biologiste médical
13. Monsieur Jean-Christophe PONT, pharmacien, biologiste médical, praticien qualifié en AMP
14. Monsieur Etienne RUSE, pharmacien, biologiste médical
15. Madame Christelle TABELLA, pharmacien, biologiste médical, praticien qualifiée en AMP
16. Monsieur Xavier BONHOURE, pharmacien, biologiste médical
17. Madame Cécile PAUC-DETOC, pharmacien, biologiste médical
18. James PHOTHONG, médecin, biologiste médical
19. Christophe FRAINAIS, médecin, biologiste médical
20. Jean SAUVAGE, pharmacien, biologiste médical
21. Monsieur François FARJON, médecin, biologiste médical
22. Monsieur Jérémy CHAMMAS, médecin, biologiste médical
23. Monsieur Ahmed-Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste médical
24. **Monsieur Thierry SASPORTES, médecin, biologiste médical**

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » est la suivante :

Associés	Actions O	Actions P	Total des actions	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
ASSUIED Pierre	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
BENAILY Nathalie	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
BONHOURE Xavier	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
BORSALI Enwar	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
BOULET Olivier	8	-	8	0,00005%	616 585	1,86917%
DEFRANCE Gilles	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
DIAS DAS ALMAS Jean-Pierre	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
FUKS Bruno	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
HILARUS Miguel	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
HUGEDE Henri-Charles	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
JOURDAIN Nicolas	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
PAUC Evelyne	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
PONT Jean-Christophe	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
RUSE Etienne	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
TABELLA Christelle	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
PAUC-DETOC Cécile	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
PHOTHONG James	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
FRAINAIS Christophe	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%

SAUVAGE Jean	10	-	10	0,00006%	770 731	2,33646%
TAAR Jean-Paul	12		12	0,00007%	924 878	2,80376%
FARJON François	6		6	0,00004%	462 439	1,40188%
CHAMMAS Jérémy	6		6	0,00004%	462 439	1,40188%
KHECHAI Ahmed-Fawzi	1		1	0,00001%	77 074	0,23365%
SASPORTES Thierry	1		1	0,00001%	77 074	0,23365%
Sous-total Associés Professionnels Internes	214	-	214	0,0013%	16493647	50,00033%
SELAS BIOFUTUR	-	16493427	16493427	99,9987%	16493427	49,99967%
Sous-total Associés Professionnels Externes	-	16493427	16493641	99,9987%	16493427	49,99967%
TOTAL	214	16493427	16493641	100,00%	32987074	100,00%

ARTICLE 2^e : L'arrêté n° DOS 2025/384 du 17 janvier 2025 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220) est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 28 août 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-05-14-00009

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
l'EARL Les champs Duparc



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Forêt
Bureau Foncier & Forêt**

EARL Les champs Duparc
27 Rue de la Beauce,
91740 PUSSAY

Évry-Courcouronnes, le 14 mai 2025

Affaire suivie par : SEAF

Ref : 91 25-16

AR n° : 1 A 216 234 951 65

Accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°25-16

Madame, Monsieur,

En date du **18/02/2025**, vous avez déposé, auprès de nos services une demande d'autorisation d'exploiter de **200 ha 40 a 04 ca** de terres agricoles situées sur les communes de MEROBERT, CONGERVILLE-THIONVILLE, CHALO-ST-MARS, OYSONVILLE (28), PUSSAY, ARDELU (28), CHATENAY (28), GARANCIERE EN BEAUCE (28), GOMMERVILLE (28), LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE (28), MAISONS (28) (voir en annexe les références des parcelles).

Cette demande est complète en date du **28/03/2025**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du Code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, d'un mois minimum, en mairie des communes de MEROBERT, CONGERVILLE-THIONVILLE, CHALO-ST-MARS, OYSONVILLE (28), PUSSAY, ARDELU (28), CHATENAY (28), GARANCIERE EN BEAUCE (28), GOMMERVILLE (28), LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE (28), MAISONS (28) où sont situées les biens, et d'une publication sur les sites internet des Services de l'État de l'Essonne.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **23/07/2025** et que votre dossier sera présenté à la CDOA de l'Essonne.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. :01 60 76 34 17
Mél. : yolaine.deleaz@essonne.gouv.fr

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France et sera également affiché en mairie des communes de MEROBERT, CONGERVILLE-THIONVILLE, CHALO-ST-MARS, OYSONVILLE (28), PUSSAY, ARDELU (28), CHATENAY (28), GARANCIERE EN BEAUCE (28), GOMMERVILLE (28), LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE (28), MAISONS (28) .

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfete de l'Essonne et par délégation,
le chef du service économie agricole et forêt

Signé

Roland RODDE

Parcelles en objet de la demande

COMMUNE	RÉF. CADASTRALES	SURFACE EN HA	PROPRIÉTAIRES
ARDELU	A 0081	1,278	DUPARC RÉMY
ARDELU	A 0079	1,3967	DUPARC DANIEL
CHÂTENAY	A 0045	0,4344	DUPARC DANIEL
CHÂTENAY	A 0046	1,2925	DUPARC DANIEL
CHÂTENAY	A 0047	0,2022	DUPARC DANIEL
GARANCIÈRES EN BEAUCE	ZC 0027	0,351	BERNADET JEAN-PIERRE
GARANCIÈRES EN BEAUCE	C 0110	0,6402	BERNADET JEAN-PIERRE
GARANCIÈRES EN BEAUCE	C 0111	0,2	BERNADET JEAN-PIERRE
GOMMERVILLE	ZH 0009	0,955	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZH 0014	1,087	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZA 0038	0,096	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZA 0039	0,3	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZA 0075	1,4309	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZB 0028	0,9038	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZC 0017	0,4	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZC 0018	1,34	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZA 0074	2,7816	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZA 0076	1,8674	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZA 0030	2,93	DUPARC RÉMY
GOMMERVILLE	ZA 0053	0,4	DUPARC RÉMY
GOMMERVILLE	ZK 0045	1,012	DURAND CHRISTINE
GOMMERVILLE	ZA 0077	0,1477	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZA 0029	2,36	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZB 0004	1,02	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZB 0005	0,5	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZC 0016	3,65	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZC 0019	2,09	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZC 0020	0,57	DUPARC DANIEL
GOMMERVILLE	ZA 0005	5,384	FOIRY DANIEL
GOMMERVILLE	ZH 0006	5,608	FOIRY DANIEL
GOMMERVILLE	ZH 0012	2,609	FOIRY DANIEL
GOMMERVILLE	ZK 0008	3,447	FOIRY DANIEL
GOMMERVILLE	ZK 0011	3,707	FOIRY DANIEL
GOMMERVILLE	ZK 0019	0,358	FOIRY DANIEL

GOMMERVILLE	ZK 0044	1,1849	FOIRY HIPPOLYTE
GOMMERVILLE	ZM 0002	2,707	VERDY ODILE
GOMMERVILLE	ZM 0003	4,787	VERDY ODILE
GOMMERVILLE	ZM 0004	0,116	VERDY ODILE
GOMMERVILLE	ZM 0093	0,9369	VERDY ODILE
OYSONVILLE	ZC 0047	2,25	DUPARC DANIEL
PUSSAY	ZD 0001	0,1152	BALLERY CLAUDE
PUSSAY	T 0298	0,1121	DUPARC DANIEL
PUSSAY	T 0309	0,205	DUPARC DANIEL
PUSSAY	U 0013	0,311	DUPARC DANIEL
PUSSAY	ZB 0129	0,3213	DUPARC DANIEL
PUSSAY	ZB 0131	0,1576	DUPARC DANIEL
PUSSAY	ZN 0009	0,6063	DUPARC DANIEL
PUSSAY	ZN 0011	0,2302	DUPARC DANIEL
PUSSAY	U 0010	0,191	DUPARC DANIEL
PUSSAY	ZL 0027	0,3796	FOIRY RENÉ
PUSSAY	ZL 0007	1,442	FOIRY ANDRÉ
PUSSAY	ZL 0008	0,8861	FOIRY MICHELLE
PUSSAY	ZN 0007	1,8031	GUILLOT ODILE
PUSSAY	ZN 0054	5,1	GUILLOT ODILE
PUSSAY	ZN 0053	15,8611	GUILLOT BERNARD
PUSSAY	ZN 0010	0,1285	LAURENT PASCAL
PUSSAY	U 0011	0,3062	MICHAU DOMINIQUE
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZD 0042	0,655	BENOIST ANTOINE
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZD 0038	3,2055	DUPARC DANIEL
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZH 0033	0,715	DUPARC DANIEL
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZD 0019	4,1237	FOIRY DANIEL
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZD 0037	0,7467	FOIRY DANIEL
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZH 0001	4,5222	FOIRY DANIEL
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZH 0030	0,11	FOIRY DANIEL
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZH 0002	1,7099	FOIRY MICHELLE
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZH 10	0,137	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZH 11	0,425	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZH 12	0,657	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZH 13	2,843	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZH 20	1,765	GFA CHAPELLE MAISONS

LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZH 21	0,2306	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZH 7	0,69	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZH 8	0,267	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZH 9	0,594	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZI 2	2,705	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZI 3	0,656	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZI 4	0,543	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZI 5	0,687	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZI 6	0,703	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZI 7	2,047	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZI 8	1,155	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZL 23	3,058	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZL 29	1,369	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZL 30	0,998	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZL 31	0,321	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZL 32	0,676	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZL 33	1,117	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZL 34	0,622	GFA CHAPELLE MAISONS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	ZM 20	2,828	GFA CHAPELLE MAISONS
MAISONS	ZA 10	1,14	GFA CHAPELLE MAISONS
MAISONS	ZA 11	0,64	GFA CHAPELLE MAISONS
MAISONS	ZA 12	1,842	GFA CHAPELLE MAISONS
MAISONS	ZA 13	0,75	GFA CHAPELLE MAISONS
MAISONS	ZA 14	1,14	GFA CHAPELLE MAISONS
MAISONS	ZA 7	0,68	GFA CHAPELLE MAISONS
MAISONS	ZA 8	0,296	GFA CHAPELLE MAISONS
MAISONS	ZA 9	0,412	GFA CHAPELLE MAISONS
MÉROBERT	P 0138	0,2999	BALLU NADINE
MÉROBERT	P 0144	0,6274	BALLU NADINE
MÉROBERT	ZL 0008	5,8203	BALLU NADINE
MÉROBERT	ZK 0022	1,2652	BALLU RÉGIS
MÉROBERT	ZK 0023	2,8549	BALLU RÉGIS
MÉROBERT	ZK 0032	2,6035	BALLU RÉGIS
MÉROBERT	ZL 0016	6,4921	JOCELYNE BALLU
MÉROBERT	ZL 0027	0,4329	JOCELYNE BALLU
MÉROBERT	ZL 0007	0,1202	TOUSSAINT ANDRÉ HENRI
MÉROBERT	ZL 0009	4,6713	BALLU JEAN-LUC

MÉROBERT	ZL 0014	0,7068	BALLU JEAN-LUC
MÉROBERT	ZL 0011	2,2212	BALLU JEAN-LUC
MÉROBERT	ZL 0012	1,1626	BALLU JEAN-LUC
MÉROBERT	ZL 0013	0,3288	BALLU JEAN-LUC
MÉROBERT	ZM 0030	1,1305	BALLU JEAN-LUC
MÉROBERT	ZM 0031	1,1314	BALLU JEAN-LUC
MÉROBERT	ZK 0021	0,6076	BALLU JEAN-LUC
MÉROBERT	C 0058	0,0915	BALLU JEAN-LUC
MÉROBERT	P 0044	0,302	BALLU JEAN-LUC
MÉROBERT	ZL 0015	0,6108	BALLU JEAN-LUC
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZB 0004	9,4483	BALLU JEAN-LUC
CONGERVILLE - THIONVILLE	Z 0013	0,3458	BALLU JEAN-LUC
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZB 0003	1,8086	BALLU JEAN-LUC
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZB 0005	0,1051	BALLU JEAN-LUC
CONGERVILLE - THIONVILLE	ZB 0006	0,3286	BALLU JEAN-LUC
CHALO ST MARS	R 0070	7,432	BALLU JEAN-LUC
OYSONVILLE	ZB 036	4,782	ARNOULT FLORENCE
TOTAL (ha)		200,4004	

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-05-22-00010

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la
SCEA DE L'ESTOILE



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Forêt
Bureau Foncier & Forêt**

SCEA DE L'ESTOILE
13 rue Saint Pierre
28 150 RECLAINVILLE

Évry-Courcouronnes, le 22 mai 2025

Affaire suivie par : SEAF

Ref : 91 25-26

AR n° : 1A21623495530

Accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°25-26

Monsieur,

En date du **23/04/2025**, vous avez déposé, auprès de nos services une demande d'autorisation d'exploiter de **13 ha 58 a 70 ca** de terres agricoles situées sur la commune de ROINVILLE (voir en annexe les références des parcelles).

Cette demande est complète en date du **23/04/2025**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du Code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, de deux mois minimum, en mairie de la commune ROINVILLE où sont situées les biens, et d'une publication sur les sites internet des Services de l'État de l'Essonne.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **23/08/2025** et que votre dossier sera présenté à la CDOA de l'Essonne.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France et sera également affiché en mairie de la commune ROINVILLE.

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. :01 60 76 34 17
Mél. : ddt-sea-bff@essonne.gouv.fr

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète de l'Essonne et par délégation,
le chef du service économie agricole et forêt

Signé

Roland RODDE

Parcelles en objet de la demande

Commune	Réf. Cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
ROINVILLE	ZD 33	13,587	MERCIER Bertrand
TOTAL (ha)		13,5870	

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-05-22-00009

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la
SCEA DES ROCHES



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Forêt
Bureau Foncier & Forêt**

SCEA DES ROCHES
2 rue des Roches
91 720 VALPUISEAUX

Évry-Courcouronnes, le 22 mai 2025

Affaire suivie par : SEAF

Ref : 91 25-24

AR n° : 1A 216 234 955 16

Accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°25-24

Messieurs,

En date du **17/04/2025**, vous avez déposé, auprès de nos services une demande d'autorisation d'exploiter de **242 ha 26 a 80 ca** de terres agricoles situées sur les communes de COURDIMANCHE/ESSONNE, MAISSE, VALPUISEAUX, MESPUITS (voir en annexe les références des parcelles).

Cette demande est complète en date du **24/04/2025**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du Code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, de deux mois minimum, en mairie des communes COURDIMANCHE/ESSONNE, MAISSE, VALPUISEAUX, MESPUITS où sont situées les biens, et d'une publication sur les sites internet des Services de l'État de l'Essonne.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **24/08/2025** et que votre dossier sera présenté à la CDOA de l'Essonne.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. : 01 60 76 34 17
Mél. : ddt-sea-bff@essonne.gouv.fr

France et sera également affiché en mairie des communes COURDIMANCHE/ESSONNE, MAISSE, VALPUISEAUX, MESPUITS.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète de l'Essonne et par délégation,
le chef du service économie agricole et forêt

Signé

Roland RODDE

Parcelles en objet de la demande

Commune	Réf. Cadastres	Surface en ha	Propriétaires
COURDIMANCHE/ESSONNE	W 27	0,1113	PERTHUIS Marie-José
COURDIMANCHE/ESSONNE	W 29	0,1137	PERTHUIS Marie-José
COURDIMANCHE/ESSONNE	W 3	0,5465	PERTHUIS Marie-José
COURDIMANCHE/ESSONNE	W 46	22,9535	PERTHUIS Marie-José
MAISSE	AT 124	0,2343	COMMUNE DE VALPUISEAUX
MAISSE	AT 125	0,1562	LEMAIRE Jacques
MAISSE	AT 126	0,2485	PERTHUIS Jean
MAISSE	AT 127	0,2037	JAMES Victorine
MAISSE	AT 128	0,2142	THEVENOT Alphonse
MAISSE	AT 129	0,724	PERTHUIS Jean
MAISSE	AT 130	0,266	PERTHUIS Jean
MAISSE	AT 132	0,0805	COMMUNE DE VALPUISEAUX
MAISSE	AT 183	0,9825	PERTHUIS Jean-Richard
MAISSE	AT 245	0,706	MAZURE Benoît
MAISSE	AT 246	2,546	MAZURE Benoît
MAISSE	AT 247	0,163	PERTHUIS Jean
MAISSE	AT 248	1,336	PERTHUIS Jean
MAISSE	ZO 18	2,123	PERTHUIS Jean
MAISSE	ZO 23	3,58	MAZURE Benoît
MAISSE	ZO 30	1,09	PERTHUIS Catherine
MESPUITS	ZC13	0,39	PERTHUIS Jean
MESPUITS	ZC14	0,763	PERTHUIS Jean
MESPUITS	ZC15	0,262	GREGORI née RUEILLE Marie-Odile
VALPUISEAUX	AT 184	0,3353	MICHAUX Jean
VALPUISEAUX	D 267	1,7233	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	E 202	0,561	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	E 203	0,291	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	E 205	0,4245	PERTHUIS Eliane
VALPUISEAUX	E 274	0,27	MICHAUX Jean
VALPUISEAUX	E 275	0,1445	BORDEAU Edith (succession DARBLAY)
VALPUISEAUX	E 276	0,172	MICHAUX Jean
VALPUISEAUX	E 277	0,164	PERTHUIS Jean-Richard
VALPUISEAUX	E 279	0,136	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	E 296	0,2073	MICHAUX Jean
VALPUISEAUX	E 3	0,9995	Consort BOUSSARD
VALPUISEAUX	E 303	0,5919	PERTHUIS Robert
VALPUISEAUX	E 307	0,1986	HARDOUIN Bertrand
VALPUISEAUX	E 308	0,3225	BOUCHET Pierre
VALPUISEAUX	E 309	0,1942	PERTHUIS Eliane
VALPUISEAUX	E 379	7,6087	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	E 379	1,3008	PERTHUIS Catherine
VALPUISEAUX	E 380	0,1075	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	E 61	0,1765	Nature Essonne Environnement
VALPUISEAUX	E 62	0,1534	NIVOISE Luc-Michel
VALPUISEAUX	E 63	0,5038	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	E 64	0,2576	WAGNON née LEROY Yvette
VALPUISEAUX	E 65	0,4105	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	E 68	0,0985	PALFROY Françoise, usufruitière /PALFROY Guillaume, nu-prop.
VALPUISEAUX	E 69	0,2257	PERTHUIS Jean

VALPUISEAUX	E 70	0,2986	PALFROY Françoise, usufruitière /PALFROY Guillaume, nu-propr.
VALPUISEAUX	F 204	0,5079	DURAND Robert (succ ^e CITRON)
VALPUISEAUX	F 205	0,342	VALLET Nathalie
VALPUISEAUX	F 206	0,282	HARDOUIN Bertrand
VALPUISEAUX	F 6	1,0387	GREGORI née RUELLE Marie-Odile
VALPUISEAUX	G 4	0,0785	PALFROY Françoise, usufruitière /PALFROY Guillaume, nu-propr.
VALPUISEAUX	M 389	1,222	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	M 390	0,1554	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	ZA 132	0,2413	MARAIS Michel
VALPUISEAUX	ZA 133	0,25	MARAIS Michel
VALPUISEAUX	ZA 134	0,25	MARAIS Michel
VALPUISEAUX	ZA 175	0,9307	Succession MARAIS Jacques
VALPUISEAUX	ZA 176	1,8613	Succession MARAIS Jacques
VALPUISEAUX	ZA 182	0,337	LEVON Jean-Claude
VALPUISEAUX	ZA 210	6,9019	Succession MARAIS Jacques
VALPUISEAUX	ZA 79	1,211	Succession MARAIS Jacques
VALPUISEAUX	ZA 80	0,241	LEVON Jean-Claude
VALPUISEAUX	ZD 134	1,7233	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	ZD 45	6,399	PERTHUIS Jean-Richard
VALPUISEAUX	ZD 62	0,531	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	ZE 11	1,12	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZE 16	4,09	PERTHUIS Robert
VALPUISEAUX	ZE 24	3,783	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	ZE 37	0,832	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZE 38 A	0,646	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZE 49	0,572	PERTHUIS Jean-Richard
VALPUISEAUX	ZH 1 AJ	18,702	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZH 2	2,167	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	ZH 21	0,176	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZH 22	0,492	JOUSSEAUME CATHERINE
VALPUISEAUX	ZH 28	0,524	JOUSSEAUME CATHERINE
VALPUISEAUX	ZH 30	0,348	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZH 46	0,8	GLAVIER née GALIDIE Sandrine
VALPUISEAUX	ZH 49	2,1	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZH 5	0,81	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZH 50	1,35	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZH 51	1,35	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZH 52	1,45	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZH 53	2,95	PERTHUIS Eliane
VALPUISEAUX	ZH 6	1,665	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZH 7	1,21	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZI 12	0,464	GLAVIER née GALIDIE Sandrine
VALPUISEAUX	ZI 13	0,48	PERTHUIS Jean-Richard
VALPUISEAUX	ZI 14	0,991	PERTHUIS Jean-Richard
VALPUISEAUX	ZI 20	1,9	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZI 21	0,506	COMMUNE DE VALPUISEAUX
VALPUISEAUX	ZI 22	0,5	BEAUDET Philippe
VALPUISEAUX	ZI 23	1,06	RASLE née LE BOUT Annie
VALPUISEAUX	ZI 30	0,214	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZI 31	0,122	PERTHUIS Eliane

VALPUISEAUX	ZI 32	0,338	PALFROY Françoise, usufruitière /PALFROY Guillaume, nu-prop.
VALPUISEAUX	ZI 40	8,96	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZI 41	1,779	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZK 12	5,04	PERTHUIS Catherine
VALPUISEAUX	ZK 13	1,5	PERTHUIS Eliane
VALPUISEAUX	ZK 14	0,36	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZK 15	0,92	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZL 104	0,6232	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZL 105	0,0088	SUCCESSION DUQUENNOY Stéphane
VALPUISEAUX	ZL 106	0,526	PERTHUIS Catherine
VALPUISEAUX	ZL 107	0,798	PERTHUIS Eliane
VALPUISEAUX	ZL 109	0,5321	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZL 13	1,435	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZL 14	1,32	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZL 51	0,646	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZL 57	1,005	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZL 58	0,874	GLAVIER née GALIDIE Sandrine
VALPUISEAUX	ZM 17	1,33	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZM 18	1,253	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZM 19	0,99	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZM 20	16,3	VIVIER née DELAROCHE Catherine
VALPUISEAUX	ZM 22 J	2	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZM 23	0,9	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZM 72	0,6688	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZM 9	4,936	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZO 132	17,98	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	ZO 23	17,15	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	ZO 30	0,703	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX	ZO 42	1,79	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	ZO 43	6,549	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	ZO 45	2,287	MAZURE Benoît
VALPUISEAUX	ZO 70	1,09	MOINDROT Robert
VALPUISEAUX	ZO 74	3,994	VIVIER née DELAROCHE Catherine
VALPUISEAUX	ZO 89	0,133	PERTHUIS Jean
VALPUISEAUX			MICHAUX Jean
TOTAL (ha)		242,2680	

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-05-15-00008

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur Bernard LAINE sur la commune de
BOULLAY LES TROUX



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Forêt
Bureau Foncier & Forêt**

LAINE Bernard
39 rue du tartelet
91 470 BOULLAY-LES-TROUX

Évry-Courcouronnes, le 15 mai 2025

Affaire suivie par : SEAF

Ref : 91 25-21

AR n° : 1A 216 234 951 96

Accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°25-21

Monsieur,

En date du **25/03/2025**, vous avez déposé, auprès de nos services une demande d'autorisation d'exploiter de **41 ha 76 a 98 ca** de terres agricoles situées sur la commune de BOULLAY-LES-TROUX (voir en annexe les références des parcelles).

Cette demande est complète en date du **15/04/2025**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du Code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, de deux mois minimum, en mairie de la commune BOULLAY-LES-TROUX où sont situées les biens, et d'une publication sur les sites internet des Services de l'État de l'Essonne.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **15/08/2025** et que votre dossier sera présenté à la CDOA de l'Essonne.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France et sera également affiché en mairie de la commune BOULLAY-LES-TROUX.

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. :01 60 76 34 17
Mél. : ddt-sea-bff@essonne.gouv.fr

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète de l'Essonne et par délégation,
le chef du service économie agricole et forêt

Signé

Roland RODDE

Parcelles en objet de la demande

Commune	Réf. Cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
Boullay-les-troux	A 0001	14,613	HUBERT LAINE
Boullay-les-troux	A 0002	18,8568	HUBERT LAINE
Boullay-les-troux	A 270	8,3	HUBERT LAINE
TOTAL (ha)		41,7698	

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-05-22-00008

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur Charles CHENU sur la commune de
Boissy le Sec



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Forêt
Bureau Foncier & Forêt**

CHENU Charles
2 rue des Chicards
91 870 BOISSY-LE-SEC

Évry-Courcouronnes, le 22 mai 2025

Affaire suivie par : SEAF

Ref : 91 25-18

AR n° : 1 A 216 234 95523

Accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°25-23

Monsieur,

En date du **08/08/2025**, vous avez déposé, auprès de nos services une demande d'autorisation d'exploiter de **4 ha 18 a 00 ca** de terres agricoles situées sur la commune de BOISSY-LE-SEC (voir en annexe les références des parcelles).

Cette demande est complète en date du **08/04/2025**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du Code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, de deux mois minimum, en mairie de la commune BOISSY-LE-SEC où sont situées les biens, et d'une publication sur les sites internet des Services de l'État de l'Essonne.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **08/08/2025** et que votre dossier sera présenté à la CDOA de l'Essonne.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France et sera également affiché en mairie de la commune BOISSY-LE-SEC.

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. :01 60 76 34 17
Mél. : ddt-sea-bff@essonne.gouv.fr

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfete de l'Essonne et par délégation,

Le Chef du Service économie agricole et forêt

Signé

Roland RODDE

Parcelles en objet de la demande

Commune	Réf. Cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
BOISSY-LE-SEC	ZL 19	3,67	INDIVISION CHAMPDOUX (en cours d'achat par M CHENU)
BOISSY-LE-SEC	ZL 20	0,52	INDIVISION CHAMPDOUX (en cours d'achat par M CHENU)
TOTAL (ha)		4,1900	

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-05-14-00010

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur DECHOT Guillaume



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Forêt
Bureau Foncier & Forêt**

DECHOT Guillaume
10 rue de la mare
91 590 ORVEAU

Évry-Courcouronnes, le 14 mai 2025

Affaire suivie par : SEAF

Ref : 91 25-20

AR n° : 1 A 216 234 951 89

Accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°25-20

Monsieur,

En date du **28/03/2025**, vous avez déposé, auprès de nos services une demande d'autorisation d'exploiter de **180 ha 86 a 73 ca** de terres agricoles situées sur les communes d'ÉTAMPES, RICHAVILLE, LES GRANGES-LE-ROI, BOUTERVILLIERS, BOUVILLE, MORIGNY-CHAMPIGNY, ORMOY-LA-RIVIERE (voir en annexe les références des parcelles).

Cette demande est complète en date du **31/03/2025**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du Code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, de deux mois minimum, en mairie des communes d'ÉTAMPES, RICHAVILLE, LES GRANGES-LE-ROI, BOUTERVILLIERS, BOUVILLE, MORIGNY-CHAMPIGNY, ORMOY-LA-RIVIERE où sont situées les biens, et d'une publication sur les sites internet des Services de l'État de l'Essonne.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **31/07/2025** et que votre dossier sera présenté à la CDOA de l'Essonne.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. : 01 60 76 34 17
Mél. : ddt-sea-bff@essonne.gouv.fr

France et sera également affiché en mairie des communes d'ÉTAMPES, RICHARVILLE, LES GRANGES-LE-ROI, BOUTERVILLIERS, BOUVILLE, MORIGNY-CHAMPIGNY, ORMOY-LA-RIVIERE.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfete de l'Essonne et par délégation,
le chef du service économie agricole et forêt

Signé

Roland RODDE

Parcelles en objet de la demande

Commune	Réf. Cadastres	Surface en ha	Propriétaires
BOUTERVILLIERS	ZI 3	4,5615	DARBLAY Ghislaine
	ZI 29		
	ZI 30		
	ZI 31		
BOUVILLE	JO 288	7,6745	DARBLAY Ghislaine
	JO 289		
ETAMPES	ZL 36	2,2068	DECHOT Jacques et Ghislaine
	Zi 37		
	Zi 156		
ETAMPES	ZF 41	0,5415	DECHOT Jacques et Ghislaine
	ZF 42		
	ZG 27		
ETAMPES	ZA 4	22,7266	DECHOT Jacques et Ghislaine
	ZA 8		
	ZA 71		
	ZA 148		
	ZD 33		
	ZE 37		
	ZE 39		
	ZE 41		
ZF 28			
ETAMPES	ZB 40	14,4094	DECHOT Jacques et Ghislaine
	ZB 63		
	ZB 91		
	ZB 95		
	ZB 188		
	ZL 156		
	ZS 9		
	ZS 54		
	ZT 7		
	ZT 28		
ETAMPES	AR 177	28,1856	DARBLAY Ghislaine
	AR 241		
	AR 372		
	ZL 35		
	ZM 15		
	ZM 16		
	ZM 74		
	ZM 95		
	ZN 23		
	ZP 17		
	ZS 39		

ETAMPES	ZB 188	44,514	DECHOT Jacques et Ghislaine
	ZB 199		
	ZB 208		
	ZB 273		
	ZB 277		
	ZB 291		
	ZB 310		
	ZB 311		
	ZB 350		
	ZB 370		
	ZC 40		
	ZG 18		
	ZG 19		
	ZG 20		
	ZG 23		
ZG 24			
Les GRANGES LE ROI	D 1451	2,4625	DECHOT Jacques
	ZI 17		
MORIGNY CHAMPIGNY	R 47	36,6328	DARBLAY Ghislaine
	V 35		
	V 45		
	W 14		
	W 32		
	W 51		
	W 172		
	X 16		
ORMOY LA RIVIERE	T 0081	2,241	DARBLAY Ghislaine
RICHARVILLE	ZO 0014	14,0491	DECHOT Jacques
ETAMPES	ZN 22	0,662	DECHOT Jacques et Ghislaine
TOTAL (ha)		180,8673	